



© GAMS Belgique, Campagne « Pas d'excision pour ma fille », 2008.

## **Le droit à la participation des enfants / la participation des enfants dans les projets qui leur sont consacrés : à quoi penser ? (Mémo)**

### **\* Rappel : les recommandations du Comité des droits de l'enfant concernant en particulier la participation, en résumé au fil des ans :**

- Importance de développer la participation de tous les enfants ;
- Attention particulière à apporter aux enfants en situation de vulnérabilité (touchés par la pauvreté, à besoins spécifiques ou en situation de handicap, migrants, en conflit avec la loi...) ;
- Sans limite d'âge (en mettant en place dès lors des moyens permettant l'expression de tou-te-s, en fonction de l'âge et du degré de maturité) ;
- Importance de développer la participation dans tous les lieux de vie de l'enfant et sur de nombreuses thématiques (pas uniquement celles directement liées à l'enfance ou la jeunesse) ;
- De développer aussi la formation des professionnels aux droits de l'enfant en général et en particulier au droit à la participation ; des outils existent et sont à exploiter davantage<sup>1</sup> ;
- De tenter de mettre en place une participation effective (voir critères/principes ci-dessous) ;
- De tenter de créer et stimuler une vraie culture participative (avec des structures stables/à long terme, des plans)

### **Les 9 critères / principes de base à observer / respecter<sup>2</sup> :**

#### **1. La transparence et la clarté de l'information relative à la participation de l'enfant.**

*Sous-critères : projets (objectifs et rôle de l'enfant) clairs et communiqués de façon claire aux enfants ; objectifs discutés ou décidés avec les enfants ; langage adapté aux enfants ; information donnée quant aux droits de l'enfant (et au droit à la participation) ; parents/tuteurs également informés du projet.*

<sup>1</sup> Parmi les outils de sensibilisation existants en FWB, notons que la brochure du DGDE à ce sujet est toujours disponible : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=8935> / page récapitulative des outils : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=452>. Côté CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), relevons ces contenus, utiles également : <http://www.lacode.be/participation-des-enfants-et.html>. Et les nombreux outils proposés par UNICEF : <https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/le-plaidoyer-sur-divers-themes-politiques/la-participation> ; ou encore par DEI-Belgique : <https://www.dei-belgique.be/index.php/nos-publications/outils-pedagogiques/category/9-outils-pedagogiques.html>.

<sup>2</sup> Gerison Lansdown, Children's Rights Alliance for England et Innocenti, 2001.

**2. Le caractère volontaire de la participation.**

*Sous-critères : temps dont disposent les enfants pour envisager/réfléchir leur participation au projet ; caractère non obligatoire de la participation ; retrait toujours possible ; mesures prises pour une participation volontaire ; calendrier du projet adapté à celui de l'enfant.*

**3. Une participation respectueuse.**

*Sous-critères : prise en compte des opinions des enfants ; opportunité laissée pour de nouvelles idées ou actions ; implication à temps / au bon moment dans le projet ; temps prévu pour la participation ; feedback prévu auprès des enfants sur les résultats du projet.*

**4. Une participation pertinente.**

*Sous-critères : participation réelle des enfants au processus de décision ; processus adapté dans le temps (VS projet ponctuel) ; problématique/préoccupation qu'ils comprennent et qui les concerne ; sujet pertinent pour eux.*

**5. Un environnement adapté aux enfants.**

*Sous-critères : lieu de réunion/de déroulement du projet adapté/accessible aux enfants ; informations et processus adaptés aux enfants et aux tranches d'âge visées.*

**6. Une participation inclusive.**

*Sous-critères : inclusion d'enfants de différentes origines, âges, régions... Prise en compte des « vulnérabilités » aussi, mise en œuvre de différents moyens...*

**7. Une participation soutenue par des acteurs formés.**

*Sous-critères : information des professionnels quant à la participation des enfants et aux implications de celle-ci ; utilisation d'outils adéquats pour l'interaction entre professionnels et enfants ; formation des professionnels quant aux droits de l'enfant.*

**8. Une participation sûre et prévenant les risques potentiels pour les enfants.**

*Sous-critères : accord des enfants et des parents demandé quant à la participation au projet ; désignation d'une personne de confiance ; analyse en matière de protection des enfants réalisée en collaboration avec les adultes travaillant au quotidien auprès d'eux ; informations des enfants quant aux risques potentiels du projet et à l'aide qu'ils peuvent solliciter ; respect de la vie privée/de l'anonymat ; traitement confidentiel des discussions et contributions.*

**9. Un processus de participation responsable.**

*Sous-critères : évaluation du processus de participation et intégration des enfants à cette évaluation ; feedback fait aux enfants (et dans un langage/format adapté) ; moyens humains et financiers suffisants mis en œuvre pour le projet/la participation des enfants.*

**Ces critères sont proches des 7 règles d'or mentionnées dans la brochure 2021 du Délégué général aux droits de l'enfant<sup>3</sup> :**

1. Comprendre les droits de l'enfant.
2. Inclure les enfants, leur donner la chance d'être impliqués.
3. Il revient à l'enfant de choisir.
4. L'enfant doit être valorisé.
5. L'enfant doit être aidé, accompagné.
6. Travailler ensemble, avec l'enfant.
7. Assurer le suivi pour l'enfant.

**Encore quelques informations en provenance du Fonds :**

- Nos Cahiers sur le thème de la participation : <https://www.fonds-houtman.be/les-cahiers-du-fonds/cahier-28/> ;
- Nos projets actuellement soutenus sous le thème « Et si on écoutait vraiment les enfants ? » : <https://www.fonds-houtman.be/thematiques/participation-des-enfants-et-des-jeunes/> ;
- Le Prix Herman Houtman 2020, remis à l'ASBL Comme un Lundi : <https://www.fonds-houtman.be/prix-herman-houtman-2020-parlons-jeunes-asbl-comme-un-lundi/> ; et aussi [https://www.airdefamilles.be/adof639/#.Ye6DE\\_7MJPY](https://www.airdefamilles.be/adof639/#.Ye6DE_7MJPY) (capsules Air de familles) ;
- Contact : [info@fondshoutman.be](mailto:info@fondshoutman.be) ou 02/5431171.

---

<sup>3</sup> Rappel : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=8935>.